



**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
MARDI 14 avril 2026
18H00-18H45**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q c. A-19.1), par la présente, cet avis public est donné par le soussigné directeur général et secrétaire trésorier que lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal, qui se tiendra le 14 avril 2026 à compter de 19h00 à l'hôtel de ville sise au 1, rue de l'Église sud, Lacolle, il sera statué de la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard de l'immeuble connu et désignée comme étant le lot 6 706 424 du cadastre du Québec sis sur la rue Dawson, à Lacolle.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée en regard de la particularité de l'immeuble concernant certains éléments dérogatoires à la réglementation en vigueur soit les articles 12, 51, 62 et 84 du règlement de zonage RU 2021-0204 ainsi que de son annexe 1, et ce, afin d'autoriser :

- Une marge d'implantation à 4,5 mètres pour le bâtiment principal soit une habitation de type unifamiliale isolé projeté;
- L'implantation partielle de la remise projetée en cours avant secondaire
- Une marge de recul à 3,05 mètres pour la remise projeté partiellement en cours avant secondaire
- Une marge de recul de 1,00 mètre pour la remise projeté en cours latérale
- La hauteur du muret de soutènement projeté à 1,21 mètre

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la consultation publique qui aura lieu le mardi 14 avril 2026 de 18h00-18h45 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de la Municipalité de Lacolle ainsi que lors de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2026 prévu à 19h00.

**1, rue de l'Église sud
Lacolle, QC
J0J1J0
admin@lacolle.com**

Donné à Lacolle en ce vingt-septième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six

Silvio Gaudio
Directeur général et secrétaire-trésorier